

# MAIRIE DE MONTHODON

1 rue du 8 mai 1945

37110 MONTHODON

## CAHIER DES CHARGES BROYAGE DES ACCOTEMENTS

### 1- Objet du Marché

L'entretien des espaces verts comprend le broyage ou tout moyen technique adapté, ramassage non compris, des talus situés:                   Annexe 1 / Listing des chemins avec références

### 2- Procédure

Simple consultation des entreprises : marché à bon de commandes

### 3- Durée du Marché

- La consultation sera conclue pour une période de un an. Il est ensuite reconductible par décision expresse par période de un an dans la limite de deux fois.
- En cas de décision de reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par courrier au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

### 4- Conditions Particulières des Candidatures

Entreprises en redressement judiciaire : Conformément à l'article 44 du Code du Marché Publics, les entreprises admises au redressement judiciaire pourront être amenées à justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la période prévisible d'exécution du marché.

### 5- Documents Relatifs à l'Offre

Document relatif à la candidature: lettre de candidature

Document relatifs à L'offre :

- Un devis détaillé dûment daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise
- Le présent Cahier des Charges dûment daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise.
- Le bordereau de prix à compléter

Les pièces du marché devront être rédigées en langue française et exprimées en euros.

### 6- Critères de sélection

Offre économiquement la plus avantageuse.

### 7- Date Limite réception des offres et conditions

La date limite des offres est fixée au 30 avril 2018 à 12 heures. Les offres doivent parvenir avant la date et l'heure indiquées ci-dessus en les adressant à Monsieur le Maire à Mairie MONTHODON 37110

L'enveloppe devra porter les mentions suivantes :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.monthodon@wanadoo.fr](mailto:mairie.monthodon@wanadoo.fr)

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

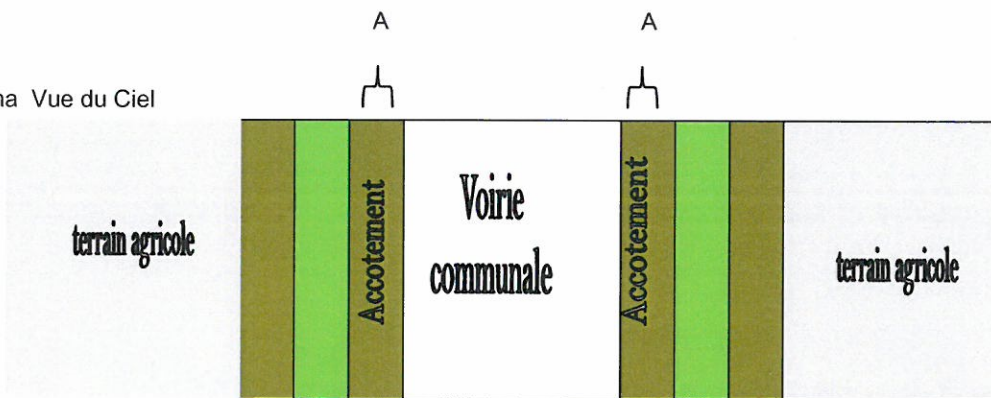
Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission de documents. Cependant les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. (Word, Excel ou PDF)

#### 8- Délais de réalisation des travaux et conditions :

1<sup>er</sup> passage: Fauchage des accotements de chaque côté de la voie communale. Les travaux doivent être réalisés entre mai à septembre de chaque année.

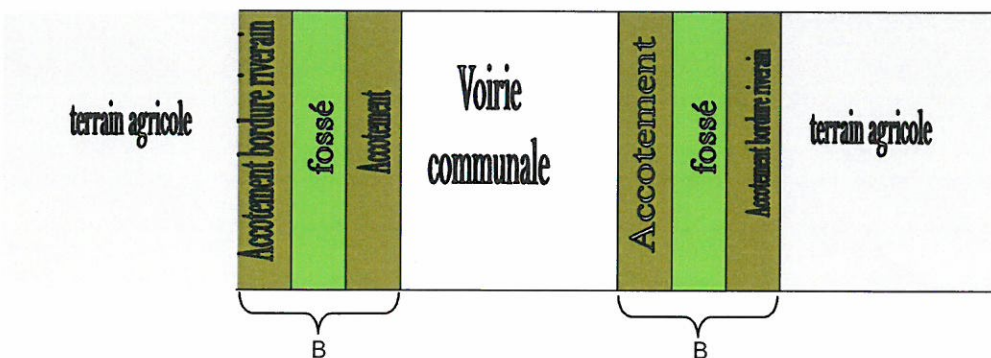
##### **PASSAGE A**

Schéma Vue du Ciel



##### **PASSAGE B**

Fauchage des accotements, des fossés et accotement bordure des riverains. Les travaux doivent être réalisés entre août et décembre de chaque année.



Il est noté que les dates indiquées peuvent être modulées par rapport aux conditions climatiques. Néanmoins, l'entreprise devra obligatoirement communiquer à la mairie ou au responsable technique la date pour le commencement du broyage au plus tard la veille de son arrivée.

#### 9- Règlement

Le paiement se fera par règlement « mandat administratif » à réception de la facture, joindre obligatoirement un Rib ou Rip.

## 10- Renseignements Divers

Renseignements administratifs:

- Mairie : Tél : 02.47.29.56.05 et Courriel: mairie.monthodon@wanadoo.fr

Renseignements techniques:

- M. Bruno BENEVAUT, 1<sup>er</sup> adjoint et responsable du Service Technique Tél 02.47.56.97.50 ou 06.22.09.90.51.

## 11- Tranche Optionnelle - Prestation Supplémentaire Eventuelle :

Suivant les conditions climatiques, nous sollicitons un

- Chiffrage au kilomètre d'un passage supplémentaire en A : soit broyage des accotements.
- Chiffrage au kilomètre d'un passage supplémentaire en B : soit broyage accotement – fossé et accotement côté riverains.

En cas de nécessité, la prestation supplémentaire éventuelle sera sollicitée à l'entreprise en 10 et 15 jours avant la réalisation.

Lu et accepté pour être annexé au devis

Date et signature du titulaire